

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1219

7 juin 2011

SOMMAIRE

ALM Luxembourg Capital S.à r.l.	58503	Société Européenne de Banque	58492
ALM Luxembourg Holdings S.à r.l.	58504	Société Immobilière Clairval S.A.	58498
AOF 4 S.à r.l.	58505	SOMALRE, Société de Réassurance Tar-	
Apollo 3C S.à r.l.	58507	kett	58507
Apollo Portland Holding S.à r.l.	58507	SOMALRE, Société de Réassurance Tar-	
ARTEMIS Information Management	58496	kett	58507
Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg,		Sophis Management (Luxembourg) II	
S.à r.l.	58481	S.C.A.	58510
Canal Communications S.A.	58499	Stock Bail	58510
De Beers	58482	Stugalux Promotion S.A.	58511
Emma (BC) Holdings S.C.A.	58466	Stugalux S.A.	58511
Endeavour Services S.à r.l.	58485	SUN Elements 1 Finance S.A.	58482
Food Concepts Holding SA	58482	SUN Elements I S.à r.l.	58511
HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A.		Thea Invest S.A.	58497
.....	58499	Thea Invest S.A.	58498
Inland Navigation Luxembourg S.A.	58496	Thea Invest S.A.	58497
Katcon Global S.A.	58497	Thea Invest S.A.	58497
Latin Real Estate Investments S.A.	58499	TMVB S.A.	58512
N.D. Associés S.A.	58504	TMVB S.A.	58512
Nextgen Energy S.A.	58498	Tolomeo S.A.	58496
Nova Brands S.A.	58504	Tonifin S.A.	58512
Oeko-Select S.A.	58492	Topfin	58485
Purple Grafton S.à r.l.	58483	United Healthcare Bulgaria S.à r.l.	58511

Emma (BC) Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 158.835.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Emma (BC) Holdings S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 158.835, incorporated pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on February 1st, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the date of incorporation.

The Meeting is presided by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, who appoints as secretary Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting designates as scrutineer Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg.

The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine hundred and sixty-nine thousand and one euro (EUR 969,001.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million and one euro (EUR 1,000,001.-), by the issue of nine hundred and sixty-nine thousand and one euro (969,001) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription and payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment to, and full restatement of, the Articles of the Company;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new shareholders;

6. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

III. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred and sixty-nine thousand and one euro (EUR 969,001.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one million and one euro (EUR 1,000,001.-) by the issue of the nine hundred and sixty-nine thousand and one (969,001) New Ordinary Shares.

Third resolution

The Meeting first notes that its limited shareholder, Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands trade and companies register under number WK-22809, represented as stated above, declares to subscribe to the extent of nine hundred and thirty-

four thousand four hundred and fifty-four (934,454) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 1,737,815.- (one million seven hundred and thirty-seven thousand eight hundred and fifteen euro).

The Meeting further decides to admit to the subscription of thirty-four thousand five hundred and forty-seven (34,547) New Ordinary Shares the following subscribers:

1.- BCIP Associates IV, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22784, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, to the extent of four thousand four hundred and seventy-six (4,476) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 8,056.- (eight thousand fifty-six euro).

2.- BCIP Trust Associates IV, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22805, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, to the extent of one thousand five hundred and fifty-four (1,554) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 2,797.- (two thousand seven hundred and ninety-seven euro).

3.- BCIP Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22783, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, to the extent of eight hundred thirty-six (836) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 1,505.- (one thousand five hundred and five euro).

4.- BCIP Trust Associates IV-B, L.P., an exempted limited partnership registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number WK 22806, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, to the extent of two hundred eighteen (218) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 392.- (three hundred and ninety-two euro).

5.- Sankaty Credit Opportunities IV, L.P. a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State, and with address at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, to the extent of one thousand six hundred and forty (1,640) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 2,953.- (two thousand nine hundred and fifty-three euro).

6.- Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, with address at Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, to the extent of two thousand one hundred thirteen (2,113) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 3,804.- (three thousand eight hundred and four euro).

7.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund, L.P., a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State, and with address at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, to the extent of one thousand four hundred thirty (1,430) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 2,573.- (two thousand five hundred and seventy-three euro).

8.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master II), L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, with address at Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, to the extent of two thousand one hundred forty-seven (2,147) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 3,865.- (three thousand eight hundred and sixty-five euro).

9.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master), L.P., an exempted limited partnership governed by the law of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, with address at Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, to the extent of three hundred and three (303) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 545.- (five hundred and forty-five euro).

10.- KKR Mezzanine Partners I L.P., a limited partnership governed by the laws of State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State under number 100275780-4798952, to the extent of ten thousand four hundred thirty-eight (10,438) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 18,788.- (eighteen thousand seven hundred and eighty-eight euro).

11.- KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., a limited partnership governed by the laws of State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State under number 100368798-4810042, to the extent of thirty-eight (38) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 68.- (sixty-eight euro).

12.- KKR Milton Capital Partners L.P., an exempted limited partnership, governed by the laws of the Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number MC-36644, to the extent of two thousand four hundred nineteen (2,419) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 4,354.- (four thousand three hundred and fifty-four euro).

13.- KKR Debt Investors II (2006) (Ireland) L.P., a limited partnership governed by the laws of Ireland with the Registrar under number L.P. No. 771, to the extent of one thousand four hundred fifty-eight (1,458) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 2,625.- (two thousand six hundred and twenty-five euro).

14.- 8 Capital Partners L.P., an exempted limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number MC-43705 to the extent of one thousand seven

hundred twenty-eight (1,728) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 3,110.- (three thousand one hundred and ten euro).

15.- KKR Financial Holdings III LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State under number 070182862-4303197, to the extent of one thousand seven hundred thirty (1,730) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 3,114.- (three thousand one hundred and fourteen euro).

16.- Randolph Street Investment Partners, L.P, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, registered with the State of Delaware Secretary of State with registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, to the extent of two thousand nineteen (2,019) New Ordinary Shares, together with a share premium of EUR 3,636.- (three thousand six hundred and thirty-six euro).

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

- 1.- Bain Capital Europe Fund III, L.P, prenamed,
- 2.- BCIP Associates IV, L.P., prenamed,
- 3.- BCIP Trust Associates IV, L.P. prenamed,
- 4.- BCIP Associates IV-B, L.P prenamed,
- 5.- BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prenamed,
- 6.- Sankaty Credit Opportunities IV, L.P. prenamed,
- 7.- Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., prenamed,
- 8.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund, L.P., prenamed,
- 9.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master II), L.P., prenamed,
- 10.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master), L.P., prenamed,
- 11.- KKR Mezzanine Partners I L.P., prenamed,
- 12.- KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., prenamed,
- 13.- KKR Milton Capital Partners L.P., prenamed,
- 14.- KKR Debt Investors II (2006) (Ireland) L.P., prenamed,
- 15.- 8 Capital Partners L.P., prenamed,
- 16.- KKR Financial Holdings III LLC, prenamed,
- 17.- Randolph Street Investment Partners, L.P, prenamed,

all the subscribers here represented by Jeremie Houet, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The subscribers declare to subscribe to the nine hundred and sixty-nine thousand and one (969,001) New Ordinary Shares, each of them to the number of shares for which it has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, together with the total share premium of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two million seven hundred and sixty-nine thousand and one euro (EUR 2,769,001.-) as was certified to the undersigned notary.

The Meeting resolves to allocate nine hundred and sixty-nine thousand and one euro (EUR 969,001.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000.-) to a share premium account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to fully restate the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Emma (BC) Holdings S.C.A.” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed between (i) the subscriber of the GP share(s) as unlimited liability partner and as general partner (the GP Shareholder), Emma (BC) Manager S.A. and (ii) the subscriber of ordinary shares as limited liability partner (the Limited Shareholder) upon incorporation of the Company and any person or entity that may become owners of ordinary shares issued by the Company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further

be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may generally use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and transactions with respect to real estate or movable properties, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

4.4 More specifically in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the GP Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Registered Auditor or the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment to the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at one million and one Euro (EUR 1,000,001.-) represented by:

- (i) one (1) GP share (the GP Share), and
- (ii) one million (1,000,000) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

The Shares have a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and are in registered form, subscribed and fully paid-up. The Limited Shareholder(s) and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shares, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in the form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles. Redeemed Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed Shares may be cancelled upon request of the GP Shareholder by a positive vote of the general meeting of the Shareholders held in accordance with these Articles.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholder(s) is/are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares. They shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meeting.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability. To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and Voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings (the General Meeting) of the Shareholders in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

11.1 General Meetings shall be convened by the GP Shareholder or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of shares

11.2 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any General Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting. Any Shares which do not entitle the holder voting rights and any holder of such Shares shall not be counted for the purposes of determining whether the quorum or required majorities have been achieved.

11.8 An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

11.9 Written resolutions approved and signed by all of the holders of voting Shares shall have the same effect as resolutions voted at general meetings of the Shareholders; each Shareholder shall approve such resolution in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, a copy being sufficient. All documents shall together form the document which proves that such resolutions have been taken.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervision.

12.1 The supervision of the Company shall be entrusted to a registered auditor (the Registered Auditor). The Registered Auditor shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine its remuneration and the term of its office, as provided by the law of 18 December 2009 on the audit profession. The Registered Auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The Registered Auditor shall only supervise the books and accounts of the Company, as provided for by the Law. The Registered Auditor shall not give its opinion on any matters which the GP refer to it and shall not authorise acts which fall outside its powers.

12.2 In case no Registered Auditor has been appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company, such supervision, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.3 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.4 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.5 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.6 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.7 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.8 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.9 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.10 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.11 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.12 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.13 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.14 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual General Meeting, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place determined by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the GP Shareholder;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the GP Shareholder, within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in its report to the GP Shareholder, the Supervisory Board must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the General Meeting which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the General Meeting or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time“

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the general partner, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the new shareholders.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Emma (BC) Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 158.835, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 1^{er} février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui nomme comme secrétaire Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Jeremie Houet, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille et un euros (EUR 969.001,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million et un euros (EUR 1.000.001,-), par l'émission de neuf cent soixante-neuf mille et une (969.001) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération des Nouvelles Actions Ordinaires par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente, et refonte totale, des Statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précédents avec pouvoir et autorité donnés à chacun des administrateurs de l'associé commandité, individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouveaux associés.

6. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée le mandataire des associés représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature ne varietur, resteront annexées aux présentes.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent soixante-neuf mille et un euros (EUR 969.001,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million et un euros (EUR 1.000.001,-) par émission de neuf cent soixante-neuf mille et une (969.001) Nouvelles Actions Ordinaires.

Troisième résolution

L'Assemblée note tout d'abord que son associé commandité, Bain Capital Europe Fund III, L.P., une société en commandite (limited partnership) bénéficiant d'un régime d'exemption fiscale enregistrée aux Iles Cayman sous le matricule WK-22809, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman, représentée comme précisé précédemment, déclare souscrire à neuf cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-quatre (934.454) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission de EUR 1.737.815,-(un million sept cent trente-sept mille huit cent quinze euros).

L'Assemblée décide par la suite d'admettre à la souscription de trente-quatre mille cinq cent quarante-sept (34.547) Nouvelles Actions Ordinaires, les souscripteurs suivants:

1.- BCIP Associates IV, L.P., une limited partnership immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK 22784, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, à concurrence de quatre mille quatre cent soixante-seize (4.476) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission de EUR 8.056,(huit mille cinquante-six euros).

2.- BCIP Trust Associates IV, L.P., une limited partnership immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK 22805, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, à concurrence de mille cinq cent cinquante-quatre (1.554) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission de EUR 2.797,- (deux mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros).

3.- BCIP Associates IV-B, L.P., une limited partnership immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK 22783, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, à concurrence de huit cent trente-six (836) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 1.505.- (mille cinq cent cinq euros).

4.- BCIP Trust Associates IV-B, L.P., une limited partnership immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK 22806, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, à concurrence de deux cent dix-huit (218) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission de EUR 392.- (trois cent quatre-vingt-douze euros).

5.- Sankaty Credit Opportunities IV, L.P. une limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, à concurrence de mille six cent quarante (1.640) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 2.953.- (deux mille neuf cent cinquante-trois euros).

6.- Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, ayant son siège social à Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, à concurrence de deux mille cent treize (2.113) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 3.804.-(trois mille huit cent quatre euros).

7.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, à concurrence de mille quatre cent trente (1.430) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 2.573.-(deux mille cinq cent soixante-treize euros).

8.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master II), L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, ayant son siège social à Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, à concurrence de deux mille cent quarante-sept (2.147) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 3.865.- (trois mille huit cent soixante-cinq euros).

9.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master), L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands, ayant son siège social à Walkers Corporate Services, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, à concurrence de trois cent trois (303) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 545.-(cinq cent quarante-cinq euros).

10.- KKR Mezzanine Partners I L.P., une limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State sous le numéro 100275780-4798952, à concurrence de dix mille quatre cent trente-huit (10.438) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 18.788.-(dix-huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros).

11.- KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., une limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State sous le numéro 100368798-4810042, à concurrence de trente-huit (38) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 68.-(soixante-huit euros).

12.- KKR Milton Capital Partners L.P., une limited partnership, régie par le droit des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro MC-36644, à concurrence de deux mille quatre cent dix-neuf (2.419) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 4.354.-(quatre mille trois cent cinquante-quatre euros).

13.- KKR Debt Investors II (2006) (Ireland) L.P., une limited partnership régie par le droit Irlandais, immatriculée auprès du Registrar sous le numéro L.P. No. 771, à concurrence de mille quatre cent cinquante-huit (1.458) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 2.625.- (deux mille six cent vingt-cinq euros).

14.- 8 Capital Partners L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro MC-43705 à concurrence de mille sept cent vingt-huit (1.728) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 3.110.- (trois mille cent dix euros).

15.- KKR Financial Holdings III LLC, une limited liability company régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State sous le numéro 070182862-4303197, à concurrence de mille sept cent trente (1.730) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 3.114.-(trois mille cent quatorze euros).

16.- Randolph Street Investment Partners, L.P., une limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware Secretary of State, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, à concurrence de deux mille dix-neuf (2.019) Nouvelles Actions Ordinaires, ensemble avec des primes d'émission de EUR 3.636.- (trois mille six cent quatre-vingt-six euros).

Intervention - Souscription - Paiement

Sont ensuite intervenues aux présentes:

- 1.- Bain Capital Europe Fund III, L.P, prédésignée,
- 2.- BCIP Associates IV, L.P., prédésignée,
- 3.- BCIP Trust Associates IV, L.P. prédésignée,
- 4.- BCIP Associates IV-B, L.P prédésignée,
- 5.- BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prédésignée,
- 6.- Sankaty Credit Opportunities IV, L.P. prédésignée,
- 7.- Sankaty Credit Opportunities (Offshore Master) IV, L.P., prédésignée,
- 8.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund, L.P., prédésignée,
- 9.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master II), L.P., prédésignée,
- 10.- Sankaty Middle Market Opportunities Fund (Offshore Master), L.P., prédésignée,

- 11.- KKR Mezzanine Partners I L.P., prédésignée,
- 12.- KKR Mezzanine Partners I Side-by-Side L.P., prédésignée,
- 13.- KKR Milton Capital Partners L.P., prédésignée,
- 14.- KKR Debt Investors II (2006) (Ireland) L.P., prédésignée,
- 15.- 8 Capital Partners L.P., prédésignée,
- 16.- KKR Financial Holdings III LLC, prédésignée,
- 17.- Randolph Street Investment Partners, L.P., prédésignée,

tous les souscripteurs ici représentés par Jeremie Houet, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations seront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités.

Les souscripteurs déclarent souscrire les neuf cent soixante-neuf mille et une (969.001) Nouvelles Actions Ordinaires, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire ensemble avec les primes d'émission d'un montant total de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux millions sept cent-soixante-neuf mille et un euros (EUR 2.769.001,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'affecter neuf cent soixante-neuf mille et un euros (EUR 969.001,-) au capital social de la Société et d'affecter le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000,-) au compte prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à la refonte intégrale des Statuts de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Emma (BC) Holdings S.C.A.» (la Société). La Société est une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

La Société est formée entre (i) le souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire à responsabilité illimitée et actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), Emma (BC) Manager S.A., et (ii) le souscripteur de l'action ordinaire en qualité d'actionnaire à responsabilité limitée et actionnaire commanditaire (l'Actionnaire Commanditaire) à la constitution de la Société et toute personne ou entité qui peuvent devenir propriétaires d'actions ordinaires émises par la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

4.4 Plus précisément en cas de décès, et en d'une incapacité, une liquidation ou toute autre situation empêchant de manière permanente à l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le Réviseur d'entreprise ou le Conseil de Surveillance (comme défini ci-dessous) nomme un administrateur, qui n'est pas forcément un actionnaire, pour adopter toute mesure urgente et les actes ordinaires d'administration jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se tiennent, laquelle est convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, un nouvel actionnaire commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à un million et un Euro (EUR 1.000.001,-) représenté par:

(i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
(ii) un million (1.000.000) d'actions ordinaires (les Actions Ordinaires), Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action. Toutes les Actions ont une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, sont sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées. Le (s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés Les Actionnaires.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui en fait la demande.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être limitée en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts. Les Actions rachetées n'ont pas de droit de vote, et n'ont pas droit à dividendes ou au boni de liquidation. Les Actions rachetées peuvent être

annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote de l'assemblée générale des actionnaires tenues en conformité avec ces Statuts.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions. Ils devront s'abstenir d'agir au nom et pour le compte de la Société selon toutes manières ou tous pouvoirs autrement qu'en exerçant leurs droits comme Actionnaires aux assemblées générales.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales (les Assemblées Générales) conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des actions.

11.2 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à

l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée. Toutes les Actions qui interdisent le titulaire de prendre part au vote et tous les titulaires de telles Actions ne devront pas être comptabilisés pour déterminer si le quorum et les majorités requises ont été atteints.

11.8 Une Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

11.9 Les résolutions écrites et signées par tous les titulaires des Actions à droit de vote auront le même effet que les résolutions votées aux Assemblées Générales des Actionnaires; chacun des Actionnaires devra approuver de telles résolutions sous forme écrite par utilisation de tous les moyens de communication écrit incluant courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, une copie étant suffisante. Tous les documents formeront ensemble le document prouvant que de telles résolutions ont été correctement approuvées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprise agréé (le Réviseur d'Entreprises). Le Réviseur d'Entreprises sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat, tel que prévu par la loi du 18 décembre 2009. Le Réviseur d'Entreprises sera élu pour une durée maximale de six ans et sera rééligible. Le Réviseur d'Entreprises supervisera uniquement les livres et comptes de la Société, tel que prévu par la Loi. Le Réviseur d'Entreprises ne donnera pas son avis sur les affaires que l'Actionnaire Commandité voudrait lui soumettre et n'autorisera aucun acte qui sort de ses pouvoirs.

12.2 Dans la mesure où aucun Réviseur d'Entreprise n'a été nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, la surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.3 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.4 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes prévus par la Loi.

12.5 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.6 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.7 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.8 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.9 Un membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.10 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion,

il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.11 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.12 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.13 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.14 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par l'Actionnaire Commandité gérant;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois à compter de la date de l'état comptable;

(iv) dans son rapport à l'Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance doit vérifier si les conditions susvisées ont bien été réalisées.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision de l'Assemblée Générale, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre du conseil de surveillance conformément aux conditions acceptées par le conseil de Surveillance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de procéder à la modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements précédents avec pouvoir et autorité donnés à chacun des administrateurs de l'associé commandité, individuellement, de procéder au nom et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des nouveaux associés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, R. GALIOTTO, J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10252. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037445/885.

(110041660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.156.750.114,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.144.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 mars 2011

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 4 mars 2011 que M. Armando Sérgio Antunes da Silva a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 4 mars 2011, et que M. Claudio Borin Guedes Palaia, né le 8 janvier 1975 à Sao Paulo, Sao Paulo, Brésil, demeurant au 160, Rua Funchal, 8^{ème} étage, Vila Olimpia, 04551-903 Sao Paulo, Brésil, a été nommé gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 4 mars 2011.

Désormais les gérants de la Société sont:

- M. Daniel Biondo Bastos;
- M. Claudio Borin Guedes Palaia;
- M. José Edison Barros Franco;
- M. Bruno Machado Ferla.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011043725/23.

(110049527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—
Rectificatif concernant le dépôt n° L110048938 en date du 28/03/2011

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 23 mars 2011

- Le mandat de M. Mark P.S. Berry, administrateur de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2014;
- Le mandat de M. Boikobo Bashi Paya, administrateur de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2017;
- Le mandat de M. Barend Petersen, administrateur de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2014;
- Le mandat de M. Joseph S. Iita, administrateur de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2014;
- Le mandat de la société Deloitte S.A., Commissaire aux Comptes de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de la société Deloitte S.A., Réviseur d'entreprises agréé de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011043750/20.

(110049469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

SUN Elements 1 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.884.

—
Les comptes annuels du 22 avril 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050564/11.

(110056733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011043788/10.

(110049663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Purple Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.012.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.247.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of March.

Before the undersigned Maître Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appears:

PWREF I Holding S.à r.l., having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, registered in Luxembourg under registration number B 132.917 (the «Sole Partner»);

in its capacity as a Sole Partner of Purple Grafton S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.247, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated May 12, 2010 of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and its articles of incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 1438 dated July 14, 2010 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Mrs. Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 75,000,000 (seventy-five million euro) so as to bring it from its current amount of EUR 108,012,500 (one hundred eight million and twelve thousand five hundred euro) represented by 108,012,500 shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 75,000,000 (seventy-five million) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the 75,000,000 (seventy-five million) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in cash;

3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 75,000,000 (seventy-five million euro) so as to bring it from its current amount of EUR 108,012,500 (one hundred eight million and twelve thousand five hundred euro) represented by 108,012,500 shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 183,012,500 (one hundred eighty-three million and twelve thousand five hundred euro) by the creation and issue of 75,000,000 (seventy-five million) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 75,000,000 (seventy-five million) newly issued shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to have them fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of EUR 75,000,000 (seventy-five million euro) is at the disposal of the Company.

The documents attesting the payment in cash have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 6 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one hundred eighty-three million twelve thousand and five hundred euro (EUR 183,012,500) represented by one hundred eighty-three million twelve thousand and five hundred (183,012,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Apparaît:

PWREF I Holding S.à r.l, ayant son siège social à 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite sous le numéro B 132.917 au Luxembourg (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de Purple Grafton S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.247, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 12 mai 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1438 le 14 juillet 2010 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 75.000.000 (soixante-quinze millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 108.012.500 (cent huit million douze mille cinq cent euros) représenté par 108.012.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 183.012.500 (cent quatre-vingt trois million douze mille cinq cent euros) par la création et l'émission de 75.000.000 (soixante-quinze millions) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 75.000.000 (soixante-quinze millions) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 75.000.000 (soixante-quinze millions euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 108.012.500 (cent huit million douze mille cinq cent euros) représenté par 108.012.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 183.012.500 (cent quatre-vingt trois million douze mille cinq cent euros) par la création et l'émission de 75.000.000 (soixante-quinze millions) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 75.000.000 (soixante-quinze millions) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et que les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de manière à ce que le montant de EUR 75.000.000 (soixante-quinze millions) est à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 6 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 183.012.500 (cent quatre-vingt trois million douze mille cinq cent euros), représenté par 183.012.500 (cent quatre-vingt trois million douze mille cinq cent) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros.

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.
Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît les nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011042778/121.

(110048012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Endeavour Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.774.

Il est porté à la connaissance de tous que, en date du 29 mars 2011, la société Endeavour Capital Partners Ltd, ayant son siège social à Swanley, Kent au 5 White Oak Square, London Road a cédé:

- 125 parts sociales à Mr Emmanuel Louis Bordignon, demeurant à 8, Canning Place, W8 5AD Londre, Royaume Uni

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011043768/14.

(110049644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Topfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.779.

STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-sept mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert, 19 Grand-Rue,

A comparu:

Docteur Jean ABOU RACHED, né le 4 février 1956 à Hazmieh (Liban) demeurant à 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Liban,

ici représentée par Maître Roy REDING, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «TOPFIN» société anonyme.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances

anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (€ 31.000.-euros), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions euros (€ 2.000.000,-) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. - Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Pour le cas où l'assemblée générale constate que toutes les actions sont détenues par un seul actionnaire, la société peut être administrée par un seul administrateur (administrateur unique) et ce jusqu'à ce que l'assemblée générale constate que les actions sont détenues par deux ou plusieurs actionnaires.

Toutes références qui sont faites dans les présents statuts au Conseil d'Administration sont des références à l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un seul administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, respectivement par la seule signature de l'administrateur unique pour le cas où il n'existe qu'un administrateur, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. - Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 9.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Disposition générale

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mil onze

Souscription et Libération

La partie comparante préqualifiée, à savoir Docteur Jean ABOU RACHED, né le 4 février 1956 à Hazmieh (Liban) demeurant à 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Liban, dûment représenté, déclare souscrire l'intégralité des actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués à la somme de MILLE SIX CENT Euros (€ 1.600,-).

Réunion en Assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclare se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.

Est nommé administrateur unique Monsieur Tamer ASSOUAD, né le 13 juillet 1952 à Beit Chebabd (Liban), demeurant à 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Liban

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

PENTLAND CORP., établie et ayant son siège social à Panama, 8, Aquilino de la Guardia Street, Panama City.

3) Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2016.

4) Le siège social est fixé à L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Suit la traduction anglaise:

In the year two thousand and nine, on the seventeenth,

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange/Attert.

There appeared the following parties:

Docteur Jean ABOU RACHED, born on the 4th of February, 1956 in Hazmieh (Lebanon), residing in 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon,

here represented by Maître Roy REDING, avocat à la Cour, professionally residing in L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which will be formed:

Art. 1. There is hereby established a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will exist under the name of „TOPFIN”, société anonyme.

Art. 2. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent and that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The purpose of the Company is the participation, under any possible forms, in Luxembourg or foreign businesses and companies of any kind, be it commercial, industrial, financial or others, the acquisition of all kinds of securities and rights, by the way of participation, investment, subscription, underwriting or option, negotiation and all other ways, and especially the development and the acquisition of patents and licenses, the management and the enforcement of these patents and licenses, as well as all other rights related to these patents and licenses, or completing these patents and licenses.

The Company may grant to the companies and businesses it takes interest in, assistance, loans and guaranties, and finally may do all kind of operations and activities related directly or indirectly to its corporate purpose.

Moreover, the company may take any decisions and carry out any actions which the company deems useful to the accomplishment and the development of its purposes, especially by borrowing, by issuing notes and bonds, and by lending funds to the above mentioned companies.

The purpose of the company is furthermore the management, renting and letting, the promotion as well as the enforcement of real estate, for its own purpose.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any interested party.

The Company may furthermore transact all commercial, industrial and financial, personal and real estate businesses which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or might facilitate its development.

In general, the corporation may carry out any commercial, industrial and financial operation, movable or immovable, as well as all transactions and operations which it may deem useful to the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (31,000 €) divided into three hundred and ten (310) Shares with a per value of one hundred euro (100 €) per Share.

The authorized capital of the Company is set at two million euros (€ 2.000.000,-) divided into twenty thousand (20.000) Shares with a per value of one hundred euro (100 €) per Share.

The authorized capital as well as the subscribed capital of the company may be increased or reduced by decision of the general meeting of the shareholders, adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Board of Directors - during a period of 5 years, starting from the date of the publication of the present deed in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») - authorized and appointed to increase the capital within the limits of the authorized capital, by issuance of new shares with or without share premium.

The Board of Directors is authorized to remove the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares.

The Board of Directors may delegate to any member of the board, any director or to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital, duly realized and recorded in a notarial deed, upon the instructions of the Board of Directors, the present article will be automatically modified in order to reflect the modification.

Certificates may be issued on single shares or on two or more shares, at the shareholder's option.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

Art. 6. The Company will be administered by the Board of Directors composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders.

The Directors will be elected by the General Meeting of Shareholders, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected.

They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If the General Meeting states that the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only (the 'Sole Director') until the General Meeting which states the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Board of Directors in these articles is a reference to the Sole Director as the case may be.

Art. 7. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman. The Board of Directors will meet upon notice executed by the Chairman, or, in his absence, by two of the directors.

The meetings of the Board of Directors shall be chaired, in the absence of the Chairman, by a Director appointed by the meeting of the Board of Directors.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors are present or represented at a meeting of the Board. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing another director as his or her proxy.

In case of urgency directors may cast their vote on the agenda in writing, by fax, cable or telegram.

Decisions shall be taken by a majority of the votes.

In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Art. 8. The written minutes of the meeting of the Board of Directors are signed by all members present at the meetings. Copies of these minutes, to be produced in justice or another place, are signed by the president or by two directors.

Art. 9. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the social affairs of the company, and to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved, by the Law as amended or by the Articles, to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to the directors, or to any third person, who do not need to be shareholders, in accordance to article 60 of the law of the 10th of August, 1915.

It may also give special powers for determined matters by ordinary proxy, or proxy by notarial deed.

Art. 11. The Company will be bound under any circumstances by the joint signatures of any two Directors, or by the sole signature of the sole director in case of a sole director, without prejudice of special powers or mandates granted by the Board of Directors under the conditions of article 10.

Art. 12. The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

The auditor(s) will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, and the duration of their mandate.

Art. 13. Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 14. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of the June, at 9 am.

If such day is not a business day, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

In case of extraordinary circumstances (circonstances de force majeure) the Meetings of the Shareholders, including the ordinary annual general meeting, may take place outside the Grand-Duchy of Luxembourg. The Board of Directors supremely appraises if such a circumstance exists.

The Board of Directors in that case fixes the conditions required to take part in these general meetings.

Art. 15. The notice to attend the General Meetings shall be governed by the provisions of the law.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may cast his / her vote in person or by a representative, who does not need to be a shareholder. Each share is entitled to one vote.

Art. 16. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The General Meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. If a dividend is distributed to the shareholders, the Board of Directors decides on the date and the place the dividends are paid.

The General Meeting may authorize the Board of Directors to pay the dividends in a currency different from the currency used by the company, and to fix the exchange rate.

Subject to the conditions fixed by Luxembourg law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. There will be no voting right nor a right on dividends as long as these shares are owned by the company.

Art. 18. The Company may be dissolved by the consent of the General Meeting of Shareholders.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Art. 19. The Company indemnifies all directors of damages or expenses caused to a director by all action or procedure intended against that director and related to his mandate as director, excepted if the director is responsible of fault, intentional bad administration or neglect.

Art. 20. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg Company Law.

Special dispositions

The Company's first financial year runs from the date of incorporation and ends on December 31, 2011

Subscription

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed par the appearing party, Docteur Jean ABOU RACHED, born on the 4th of February, 1956 in Hazmieh (Lebanon), residing in 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000 €) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1.600 €.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at one (1)

Mister Tamer ASSOUAD, born on the 13th of July, 1952 in Beit Chebab (Lebanon), residing in 1107-2020 BEIRUT, Beirut Central District, Foch Street, 229, Riad El-Solh, Beirut 1107-2020, Lebanon, is appointed as sole director.

2. The number of statutory auditors is set at one (1).

Has been appointed statutory auditor

PENTLAND CORP., having its registered office in Panama, 8, Aquilino de la Guardia Street, Panama City.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders resolving on the accounts for the year ending December 31, 2016

5. The registered office of the company is established at L-1330 Luxembourg, 40 Boulevard Grande Duchesse Charlotte.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Reding, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 21 mars 2011. Relation: RED/2011/606. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 mars 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011044118/355.

(110048798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2011.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17 mars 2011 au siège social de la société, il a été décidé qu':

Un nouveau mandat d'Administrateur a été confié à:

M. Arthur PHILIPPE, employé privé, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 à Luxembourg, Administrateur, en remplacement de M. Edmond ISRAEL décédé le 4 février 2011.

L'échéance de son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2012, à savoir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011043938/17.

(110049626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Oeko-Select S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 159.691.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den elften März.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Lutz FRITSCH, Schlosser und Geschäftsführer, geboren am 4. Januar 1962 in Zwenkau (D), wohnhaft in D-77978 Schweighausen/Schuttertal, 15, Bergstrasse.

Vorgenannter Komparent ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung „OEKO-SELECT S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft (SPF)“ gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist in Stadtbredimus.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum exklusiven Zweck den Kauf, die Haltung, die Verwaltung und die Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 05. August 2005 betreffend Finanzgarantieverträge sowie Valuta und Besitz jeglicher Art, die auf Konto stehen.

Sie kann keinerlei kommerzielle Aktivitäten haben.

Sie reserviert Ihre Aktien entweder Privatpersonen die im Bereich der Verwaltung ihres Privatvermögens agieren, oder Besitzeinheiten die ausschließlich im Interesse des Privatbesitzes einer oder mehrerer Privatpersonen agieren oder für obengenannte Investoren handelnden Mittelspersonen.

Sie kann nicht aktiv an der Verwaltung einer Gesellschaft teilnehmen, von der sie Anteile besitzt.

Die von ihr emittierten Anteile können keine öffentliche Platzierung erfahren oder an einer Börse notiert werden. Sie trifft alle Maßnahmen zum Schutz ihrer Rechte und unternimmt alle Aktionen betreffend den Gesellschaftszweck im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gründung einer Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF").

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn EURO (310.- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien können nur gehalten werden von Investoren gemäß den Bestimmungen von Artikel 3 des Gesetzes vom 11. Mai 2007.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, welche schriftlich, per Fax oder E-mail erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fax oder E-mail erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen. Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persön-

lichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden nicht ausschlaggebend, dies um Zweifel zu vermeiden.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. In Zustimmung mit Artikel 8 hat der Verwaltungsrat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile. Die Gesellschaft kann auch spezielle Mandate durch beglaubigte- oder Privatvollmacht übertragen.

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet. Besteht der Verwaltungsrat aus nur einem Mitglied, so wird die Gesellschaft mit dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Zusätzlich sind die Aktionäre jeder Zeit berechtigt zur Auszahlung von Vorschussdividenden während eines jeden Geschäftsjahres zu schreiten.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Das Gesetz vom 10 August 1915 betreffend kommerzielle Gesellschaften und seine nachfolgenden Änderungen sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007 betreffend die Privatvermögensverwaltungsgesellschaft finden Anwendung falls nicht anders vorgesehen in diesen Statuten.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder, der (die) erste(n) Rechnungskommissar(e) und der erste Delegierte des Verwaltungsrates werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die einhundert (100) Aktien wurden von Herrn Lutz FRITSCH gezeichnet und in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend EURO (31.000.- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausenddreihundert Euro (EUR 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertritt, in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Verwaltungsratsmitglied bis zur Generalversammlung vom Jahre 2016 wird ernannt:

Herr Lutz FRITSCH, vorbenannt.

Zweiter Beschluß

Die Zahl der Rechnungskommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Rechnungskommissar bis zur Generalversammlung vom Jahre 2016 wird ernannt:

Herr Thomas Johannes, Buchhalter, geboren am 6. Februar 1963 in Merzig-Saar (D), wohnhaft in D-66780 Rehlingen-Siersburg, Im Brühl 6B.

Dritter Beschluß

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 5c, route du Vin.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. FRITSCH, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 mars 2011. Relation: REM/2011/353. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 23 mars 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011042452/185.

(110047177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Tolomeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 134.344.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 28 mars 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

Pour TOLOMEO S.A.

Signature

Référence de publication: 2011045036/16.

(110049646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

ARTEMIS Information Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 15, rue du Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 36.326.

—
Les pouvoirs de signatures définis par le conseil d'administration en date du 16 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011050738/11.

(110056139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Inland Navigation Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 78.719.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz ausserordentlich am 18. März 2011 um 10.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest, dass sich der Wohnsitz von Herrn Willem H. MACLEANEN, geboren am 27.12.1961 in Haaften (NL) und Frau Evelien HARMELINK, geboren am 19.01.1973 in Eindhoven (NL), geändert hat in L-5401 Ahn, 5, route du Vin und dass sich der Wohnsitz von Frau Hillegonda M. VAN GAMEREN, geboren am 30.08.1943 in Haaften (NL), geändert hat in L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

Die Versammlung verlängert einstimmig die folgenden Mandate bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird:

- Willem H. MACLEANEN, Verwaltungsratsmitglied und Delegierter des Verwaltungsrates, geboren 27.12.1961 in Haaften (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin

- Evelien HARMELINK, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 19.01.1973 in Eindhoven (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin

- Hillegonda M. VAN GAMEREN, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 30.08.1943 in Haaften (NL), wohnhaft in L-5401 Ahn, 7, route du Vin

Das Mandat des Aufsichtskommissars EWA REVISION SA, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38 937, endet ebenfalls mit der Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautende Ausfertigung

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011043832/26.

(110049937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Katcon Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.038.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'ensemble des administrateurs de la Société en date du 22 février 2011 que:

- La démission de M. Saïd Zidat, né le 30 décembre 1962 à Bou Mahni Aïn Zaouia (Algérie), résidant professionnellement à 1, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 21 janvier 2011 est acceptée.

- M. Philippe Choisy, né le 10 juin 1957 à Bazeilles (France), résidant professionnellement à 1, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, s'est vu déléguer la gestion journalière de la Société avec effet au 22 février 2011 pour une période indéterminée. Il ne pourra engager la Société par sa seule signature pour des montants supérieurs à vingt mille euros (€ 20.000).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011043843/20.

(110049433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Thea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.534.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération la démission de ma fonction d'administrateur de votre société, THEA INVEST S.A. (RCS B148.534), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Bernard ZIMMER.

Référence de publication: 2011043958/10.

(110049654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Thea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.534.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération la démission de ma fonction d'administrateur de votre société, THEA INVEST S.A. (RCS B 148.534), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Yamina BENALLAL.

Référence de publication: 2011043959/10.

(110049654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Thea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.534.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, THEA INVEST S.A. (RCS B148.534), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Référence de publication: 2011043960/10.

(110049654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Nextgen Energy S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.656.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises en date du 4 mars 2011, que:

Madame Bénédicte Colleaux, née le 13 octobre 1972 à Namur, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, Bd Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, a été élu aux fonctions d'administrateur pour une période d'une année, avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Mads Nannestad Moeller, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011044998/17.

(110049643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Thea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.534.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre en considération la démission de ma fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de votre société, THEA INVEST S.A. (RCS B148.534), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Gilles ABETTAN.

Référence de publication: 2011043961/10.

(110049654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Société Immobilière Clairval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.568.

—
*Extrait des résolutions prises lors
du Conseil d'Administration du 17 mars 2011*

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur, lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011045030/22.

(110049432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Canal Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 50.606.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 7 avril 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions,

a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme CANAL COMMUNICATIONS S.A., dont le siège social au 4, Avenue J-P Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été dénoncé en date du 3 juillet 2006 et a mis les frais à charge du Trésor.

Fait à Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pawel Hermelinski

Le liquidateur

Référence de publication: 2011054024/19.

(110060571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 92.528.

EXTRAIT

Il résulte du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 23 février 2011 que:

- Mr Theophil H. Schlatter demeurant à CH-8820 Wädenswil, Baumgartenrain 6 (Suisse) a démissionné de sa fonction d'Administrateur en date du 23 février 2011;

- Mr Thomas Aebischer ayant son adresse professionnelle à CH-8050 Zürich, Hagenholzstrasse 85 (Suisse) est nommé Administrateur à dater du 23 février 2011 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;

- Mr Christoph Kossmann demeurant à L-5576 Remich, Chemin des Vignes 42 (Luxembourg) est nommé Administrateur à dater du 23 février 2011 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- La nouvelle adresse privée de Mr Christoph Haessig, Administrateur de la société, est: 9, Höhenstrasse à CH-8856 Tuggen (Suisse).

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011044927/18.

(110049625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Latin Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 107.297.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LATIN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 107.297, constituée, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 avril 2005, publié au Recueil Spécial du Mémorial n° 812 du 19 août 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie BIRCK, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231 Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie CHARLIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fanny MEUNIER, Corporate Administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de la composition du capital social de la société en diminuant le nombre d'actions à 100 et en augmentant la valeur nominale à EUR 350.-.

2) Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

3) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de diminuer le nombre d'actions de trois cent cinquante (350) actions existantes à cent (100) actions nouvelles, en augmentant la valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à trois cent cinquante euros (350,- EUR) par action, de sorte que trente cinq (35) actions existantes donnent droit à dix (10) actions nouvelles;

- de reformuler complètement les statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide la refonte suivante des statuts:

A. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LATIN REAL ESTATE INVESTMENTS S.A." (ci-après la "Société").

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (350,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent. Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 du mois d'avril à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Anne-Marie CHARLIER, Fanny MEUNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2011. Relation GRE/2011/900. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041377/217.

(110046963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

ALM Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.614.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social du gérant de classe B de la Société, ALM Luxembourg Services S.à r.l., de l'ancienne adresse 46A, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et ce avec effet au 27 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011044881/15.

(110049660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

ALM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 287.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.616.

—
Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social du gérant de classe B de la Société, ALM Luxembourg Services S.à r.l., de l'ancienne adresse 46A, Avenue J. F. Kennedy L-1855 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg et ce avec effet au 27 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011044882/15.

(110049658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Nova Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.935.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 décembre 2010

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateurs de Monsieur Romain THILLEN (Président du Conseil d'Administration), de Monsieur Roger KHOURI MELKI et de Monsieur Jean-Pierre GRENIER DE CARDENAL, ainsi que celui de Commissaire de HRT REVISION SA. pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NOVA BRANDS S.A.

Romain THILLEN

Référence de publication: 2011045000/17.

(110049656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

N.D. Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.708.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 28 février 2011 que:

- Monsieur Dominique Bénis demeurant 2, rue Guillaume Capus, L-1314 Luxembourg a été nommé administrateur et administrateur délégué au sein de la société N.D. ASSOCIES SA, pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Richard Ségal demeurant 5, rue Alphonse Munchen, L-2174 Luxembourg a été nommé administrateur au sein de la société N.D. ASSOCIES SA pour une durée de 6 ans.

- Monsieur Denis Mingarelli demeurant 49, route nationale, F-54920 Villers-la- Montagne a été nommé administrateur au sein de la société N.D. ASSOCIES SA pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Dominique Bénis

L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2011053428/18.

(110059125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

AOF 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.379.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AOF 4 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, incorporated by deed enacted on January 20, 2011, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B number 158.379.

The meeting is composed by the sole member, "AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited)", a corporation existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12, The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, registered with the Guernsey Registry under number 51048, hereby represented by Mrs Kathryn Winifred O'Sullivan, born on June 28, 1963 in San Jose, California, United States of America, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers granted to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution:

The sole member decides to transfer the registered office of the company from L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon to Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article two of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the city of Munsbach. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Registered Office of the Company inside the municipality.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager, or as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social development occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution:

The sole member decides to confirm and update the details of the addresses of the managers of the Company as follows:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler-la-Tour, Luxembourg;

- Mr. Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, Luxembourg;

- Mr. Hugo Neuman, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AOF 4 S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 158.379, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 2011.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited)", une société établie à Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12, The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 51048, ici représentée par Madame Kathryn Winifred O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San José, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution:

L'associé unique décide de transférer le siège social du L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article deux pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Munsbach. Le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, soit par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

L'associé unique décide de confirmer et de mettre à jour les détails concernant les adresses des gérants de la Société comme suit:

- Mademoiselle Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, le 28 août 1968, résidant professionnellement 25, rue Schlammeestee, L-5770 Weiler la Tour, Luxembourg;

- Monsieur Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1957, résidant professionnellement Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

- Monsieur Hugo Neuman, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, résidant professionnellement 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. WINIFRED O'SULLIVAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11762. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041851/104.

(110047669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 4 avril 2011

- L'Assemblée reconduit Mazars en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011050546/12.

(110056072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011050547/10.

(110056073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Apollo Portland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.115.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Apollo Portland Holding S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 26 novembre 2009, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 22 mars 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053589/18.

(110059868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 53.196,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

—
In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Apollo 3C S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.037, incorporated by deed of Maitre Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on 17 June 2005 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1120 dated 29 October 2005, page 53746 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 447 dated 2 March 2010, page 21431.

The meeting elects as president Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, residing professionally at the same address.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Shareholders present or represented (being APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A. ("Apollo USLP"), APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, having its registered office at Two Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, USA ("Apollo ELP", together the "Apollo Funds") and 3C INVESTMENT LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 2nd floor, 7-10 Chandos Street, London W1G9DQ, United Kingdom ("3C", and together with Apollo USLP and Apollo ELP, the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all the 421 (four hundred and twenty-one) shares, representing the entire share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance of the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities, the meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital by EUR 992 (nine hundred and ninety-two Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 52,204 (fifty-two thousand two hundred and four Euros) to EUR 53,196 (fifty-three thousand one hundred and ninety-six Euros) by the issuance of 8 (eight) new shares with a nominal value of EUR 124 (one hundred and twenty-four Euros) each, in consideration of the contribution in kind

2. To amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall consequently read as follows:

"The capital is set at EUR 53,196 (fifty-three thousand one hundred and ninety-six Euros) divided into 429 (four hundred and twenty-nine) shares with a nominal value of EUR 124 (one hundred and twenty-four Euros) each."

3. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the general meeting of the shareholders of the Company:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by EUR 992 (nine hundred and ninety-two Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 52,204 (fifty-two thousand two hundred and four Euros) to EUR 53,196 (fifty-three thousand one hundred and ninety-six Euros) by the issuance of 8 (eight) new shares with a nominal value of EUR 124 (one hundred and twenty-four Euros) each, in consideration of the contribution in kind.

Acknowledgement

The Shareholders acknowledge the subscription of 7 (seven) new shares by Apollo USLP and 1 (one) new share by Apollo ELP and the full payment of the new shares by contribution in kind (the "Contribution").

Payment

It appears from the valuation report prepared by the management and presented to the notary (which will remain herewith annexed) that the management of the Company has evaluated the Contribution to EUR 992 (nine hundred and ninety-two Euros)

The Shareholders decide to accept the Contribution.

The valuation of the Contribution is equal to the value of the new shares and of the share premium.

Second resolution

The shareholders resolve to amend Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall consequently read as follows:

The capital is set at EUR 53,196 (fifty-three thousand one hundred and ninety-six Euros) divided into 429 (four hundred and twenty-nine) shares with a nominal value of EUR 124 (one hundred and twenty-four Euros) each."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred (EUR 1.200.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue l'assemblée générale de Apollo 3C S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.037, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juin 2005 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 octobre 2005, numéro 1120, page 53746 (la "Société").

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 mars 2010, numéro 447, page 21431.

L'assemblée élit comme président Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président requiert du notaire d'acter:

I. Les Associés présents ou représentés (APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II LP, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A. ("Apollo USLP"), APOLLO EUROPEAN REAL ESTATE FUND II (EURO) LP, ayant son siège social à Two Manhattanville Road, Purchase, NY 10577, USA ("Apollo ELP") et 3C INVESTMENT LLP, un limited liability partnership constitué sous les lois anglaises et du pays de Galles, ayant son siège social au 2nd floor, 7-10 Chandos Street, London W1G9DQ, Royaume-Uni ("3C", et ensemble avec Apollo USLP et Apollo ELP, les "Associés") et le nombre de parts sociales détenues par chacun étant indiqué par la liste de présence signée par les Associés ou les personnes ayant procuration, à l'endroit où est tenue l'assemblée, et par le notaire. La liste de présence ainsi que les procurations signées "ne varietur" seront annexées au présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les 421 (quatre cent vingt et une) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée extraordinaire. Tous les Associés déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les formalités et conditions de convocation. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut donc valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmenter le capital social de la Société de EUR 992 (neuf cent quatre-vingt-douze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 52.204 (cinquante-deux mille deux cent quatre euros) à EUR 53.196 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt-seize euros) par l'émission de 8 (huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

2. Modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la décision prise, qui sera désormais ainsi rédigé:

"Le capital social est fixé à EUR 53.196 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt-seize euros) divisé en 429 (quatre cent vingt-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune."

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des Associés de la Société:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de EUR 992 (neuf cent quatre-vingt-douze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 52.204 (cinquante-deux mille deux cent quatre euros) à EUR 53.196 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt-seize euros) par l'émission de 8 (huit) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

58510

Reconnaissance

Les Associés reconnaissent la souscription de 7 (sept) nouvelles parts sociales par Apollo USLP et 1 (une) nouvelle part sociale par Apollo ELP et le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature (la «Contribution»).

Paiement

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par la gérance et présenté au notaire (qui restera annexé au présent acte) que la gérance de la Société a évalué la contribution à EUR 992 (neuf cent quatre-vingt-douze Euros).

Les Associés décident d'accepter le paiement.

La valeur de la contribution est égale à la valeur des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter la décision prise, qui sera désormais ainsi rédigé:

"Le capital social est fixé à EUR 53.196 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt-seize euros) divisé en 429 (quatre cent vingt-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la réunion est close.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes comparantes, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et domiciles, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, G. Saddi, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. LAC/2011/13446. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042527/158.

(110048532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Stock Bail, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 89.728.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 avril 2011

Décision

1. Le Conseil décide de transférer le siège social du 2, Rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050552/12.

(110056087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Sophis Management (Luxembourg) II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.476.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des membres du conseil de surveillance de la Société que le siège social de la Société est transféré au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à compter du 28 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011050725/15.

(110055351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2010

1. L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes: la Société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. ayant son siège social à L-8080 Bertange, 1 rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B-139890 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2011.

Référence de publication: 2011050559/13.

(110056578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Stugalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 11.348.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 14 juin 2010

1. L'assemblée générale a renouvelé le mandat du reviseur d'entreprise ALTER AUDIT SàrL, établie et ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, Avenue Guillaume, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 110.675, jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Avril 2011.

Référence de publication: 2011050560/13.

(110056442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

SUN Elements I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.986.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011050563/12.

(110056264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

United Healthcare Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.192.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 5 avril 2011

1. Monsieur Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *United Healthcare Bulgaria S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011051786/16.

(110058255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet au 04 mars 2011, de mon mandat d'Administrateur de la Société TMVB S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-63.648.

Luxembourg, le 04 mars 2011.

M. BENATTI Vittorio.

Référence de publication: 2011050571/10.

(110056300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.648.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner avec effet au 04 mars 2011, de mon mandat d'Administrateur de la Société TMVB S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-63.648.

Luxembourg, le 04 mars 2011.

M. DOME Eddy.

Référence de publication: 2011050572/10.

(110056300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Tonifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.251.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 mars 2011

L'Assemblée prend note de la démission datée du 17 mars 2011, de Madame Helena Tonini-Di Vito, en sa qualité d'administrateur, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Tiziano Arcangeli, en sa qualité d'administrateur, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg en remplacement de Madame Helena Tonini-Di Vito. Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur.

L'Assemblée prend note de la démission datée du 21 mars 2011, de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, en sa qualité d'administrateur, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg. A cet effet, l'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Franca Di Mario, en sa qualité d'administrateur, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio. Son mandat aura la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour extrait conforme
Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011056116/23.

(110062771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.
